

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Paule siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à huis clos et par voie visioconférence pour madame Suzanne Vinet.

Sont présents à cette visioconférence: Monsieur Pierre Dugré, maire, messieurs les conseillers, Réginald Lizotte et Claude Vaillancourt, Mesdames les conseillères, Suzanne Vinet (visioconférence), Chantal Leclerc et Mylaine Bégin.

Assiste également à la séance: Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h48 et souhaite la bienvenue.

2020-07.110

ADOPTION DU CHOIX DE MOYEN DE COMMUNICATION POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres (*Arrêté numéro 2020-049 en date du 4 juillet*);

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, appuyé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos à la salle du conseil et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence Zoom.

2020.07.111

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-07.112

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^E JUIN 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^e juin 2020 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^e juin 2020.

2020-07.113

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique au 6 juillet 2020 par chèque pour un montant de **58,165.27\$** et **d'approuver aussi le journal des déboursés du 30 juin 2020 pour un montant de 507.00\$** Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4133 à 4156**.

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 6 juillet 2020, pour un montant de **5,267.60\$**.

| PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES | | | | |
|---|--|-----------------|-------------|----------------|
| Fournisseur | Détail | Autorisé | Payé | Montant |
| Banque Montréal | Frais SPC | Oui | Oui | 28.74\$ |
| Desjardins | Frais SPC | Oui | Oui | 25.50\$ |
| | Frais fixes d'utilisation | Oui | Oui | 40.00\$ |
| Banque Nationale | Intérêts – Emprunt long terme - Biblio | Oui | Oui | 2408.10\$ |

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **2,502.34\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

| SALAIRES NETS | | | |
|----------------------|-----------------|-------------|----------------|
| Détail | Autorisé | Payé | Montant |
| 4 juin 2020 | Oui | Oui | 2673.87\$ |
| 18 juin 2020 | Oui | Oui | 2913.03\$ |
| 2 juillet 2020 | Oui | Oui | 3345.53\$ |

D'approuver les salaires nets payés du mois de juin 2020 d'un montant de **8,932.43\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **75,374.64\$**.

2020-07.114

ENTÉRINATION- PAIEMENT DES HEURES HORS CONTRAT DE MICHAËL TREMBLAY POUR LA PÉRIODE DE PAIE SE TERMINANT LE 20 JUIN 2020.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner le paiement des heures (12h) hors contrat Monsieur Michaël Tremblay, pour l'aide à l'épandage du calcium et la pose d'asphalte froide, au montant brut de 249.96\$, payé pour la semaine du 14 au 20 juin 2020.

Le détail des heures effectuées sera joint à cette résolution.

2020-07.115

CHANGEMENT DE DATE DE VACANCES EN LIEN AVEC LA RÉOLUTION #2019-12.343.

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter le changement des dates de vacances pour la directrice générale le 10, 11 et 12 août 2020, au lieu du 22, 23 et 25 juin 2020.

2020-07.116

DEMANDE DE PROLONGEMENT POUR DEUX ABRIS TEMPORAIRES.

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire du matricule numéro 9892-58-9670 le 16 juin 2020, demandant à la Municipalité de Sainte-Paule l'autorisation de conserver les deux abris temporaires et la remorque de camion qui est installés sur son terrain en attendant la construction de leur garage cet été ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser au propriétaire du matricule numéro 9892-58-9670 de conserver ses abris temporaires et la remorque de camion pour le reste de la période estivale 2020.

QUE le conseil municipal n'autorise plus d'extension concernant les abris temporaires ni pour la remorque de camion qui devra être retiré du terrain, dès que le garage sera construit.

2020-07.118

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES - ABRASIFS 2020-2021.

CONSIDÉRANT QU'IL reste environ 200 tonnes d'abrasif sur le site de la municipalité, de la saison 2019-2020.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à produire un appel d'offres pour la préparation et la fourniture de 800 tonnes d'abrasifs, qui seront utilisées pour l'entretien des chemins, durant la saison hivernale 2020-2021;

DE procéder à un appel d'offres, par invitation, auprès de deux fournisseurs de la région, soit Les Pavages des Monts Inc. et Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc.

QU'une ouverture de soumission sera prévue, le 27 juillet à 11 h 30.

2020-07.119

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES LORS DE LA VIDANDE DES BOUES SEPTIQUES 2018.

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE prendre acte du fait que la directrice générale informe le conseil municipal que les vidanges des boues septiques 2020 seront effectuées du 14 au 22 septembre 2020 sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Paule

LA directrice générale postera l'avis aux propriétaires, dans les prochains jours, avant la période au cours de laquelle l'entrepreneur procédera à la vidange.

DE désigner Monsieur Richard Nadeau, manoeuvre de voirie d'été, pour accompagner les employés de Sani-Manic qui feront la vidange, et a complété le registre et les rapports des vidanges, lors de cette période, si le besoin y est, monsieur Michaël Tremblay sera aussi désigner pour lui venir en aide, et cela au même taux horaire d'été.

La directrice générale acheminera le registre au bureau de la MRC à la fin de la vidange des installations septiques prévues dans le calendrier.

2020-07.120

MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – MONSIEUR MARC LUSSIER POUR LA PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRE POUR LE RECHARGEMENT GRANULAIRE ET POUR LE PAVAGE EN MACADAM SUR LE CHEMIN DU LAC DU PORTAGE OUEST.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De donnée mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour la préparation de l'appel d'offre pour le rechargement granulaire et pour le pavage en macadam sur le chemin du lac du portage Ouest.

QUE la ou les appels d'offres soit près d'ici décembre 2020, pour prévoir le lancement sur le site du SEAO et du journal local, l'avantage gaspésien pour débiter les travaux en juin 2021.

2020-07.121

SIGNATURE DU DEUXIÈME L'AMENDEMENT EN LIEN LA RÉOLUTION N° 2017-10.188 ET SUIVANT UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, UN CONTRAT SE RAPPORTANT À LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES À L'ENTREPRISE BOUFFARD SANITAIRE INC.

ATTENDU QU'en date du 2 octobre 2017, la **Municipalité** a adjugé, par la résolution n° 2017-10.188 et suivant un appel d'offres sur invitation, un contrat se rapportant à la cueillette, le transport et le traitement des matières résiduelles recyclables à l'entreprise Bouffard Sanitaire Inc. (ci-après le « **Contrat** »);

ATTENDU QUE le Contrat est d'une durée de trois (3) ans et se termine le 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'une deuxième demande de dispense a été réalisée auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 938.1 du *Code municipal du Québec* pour permettre l'Amendement sans avoir à procéder par un nouvel appel d'offres public;

ATTENDU QUE la **Municipalité** et **Bouffard** peuvent modifier, de gré à gré, certaines dispositions du Contrat en date effective de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et selon le cadre établi et approuvé par cette dernière, les modifications contenues au présent document étant expressément conditionnelles à ce qui précède;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser monsieur Pierre Dugré, maire et madame Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'amendement avec monsieur Dominique Bouffard, président (BOUFFARD SANITAIRE INC et CENTRE DE TRI BOUFFARD INC.), suite aux dispenses reçu du MAMH daté du 5 juin 2020.

2020-07.122

PRISE D'ACTE – DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE prendre acte du dépôt fait par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, du Rapport de l'auditeur indépendant, le Rapport du coût net et la lettre d'affirmation de la direction.

D'autoriser le maire, monsieur Pierre Dugré et la directrice générale à signer la lettre d'affirmation.

La reddition de comptes a été approuvée par Recyc Québec, portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles.

2020-07.123

FDT ASSOCIATION DU LAC-DU- PORTAGE.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE sur recommandation de la directrice générale, le conseil doit remettre la demande de l'association du lac-du-portage a une prochaine séance, puisque La MRC ne peut traiter les projets individuellement. Tel qu'écrit dans la politique, elle doit recevoir une seule résolution recommandant le choix des projets à financer pour l'ensemble de la somme disponible.

Une rencontre sera programmée rapidement avec Madame Nadine Turcotte, afin de déposer un projet ou des projets pour la somme disponible, soit de 11,000\$.

2020-07.124

SOUSSION POUR LE PLANCHER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission 66307 daté du 23/06/2020 de Denis Décoration Ltée pour le nouveau plancher de la salle communautaire au coût de 14, 542.04\$ taxes incluses.

De programmer avec l'entreprise pour que les travaux soient effectués au courant du mois d'août 2020.

2020-07.125

SOUSSION POUR L'INSTALLATION D'UN DOSSERET EN CÉRAMIQUE DANS LA CUISINE.

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission 66309 daté du 23/06/2020 de Denis Décoration Ltée pour l'installation d'un dossier en céramique dans la cuisine près des cuves de lavage au coût de 741.59\$ taxes incluses.

De programmer avec l'entreprise pour que les travaux soient effectués au courant du mois d'août 2020.

2020-07.126

TRAVAUX DE PEINTURE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DE LA CUISINE.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De peindre la salle communautaire, ainsi que la cuisine en blanc, par les deux employés municipaux, au taux horaire de manœuvre d'été.

Les travaux seront effectués au début du mois d'août, tout juste avant l'arrachage du vieux plancher de la salle.

Le coût de la peinture est d'approximativement de 450.00\$ taxes incluses et d'environ 30 heures par manœuvre au taux de 19,32\$/h.

PERIODE DE QUESTION

2020-07.127

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE mettre fin à la visioconférence Zoom.

Je Pierre Dugré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire